

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2017 A 19 H 30

**MEMBRES ELUS** : 19  
**MEMBRES EN FONCTION** : 19  
**MEMBRES PRESENTS** : 14 + 3 pouvoirs  
**MEMBRES ABSENTS** : 05

MEMBRES PRESENTS :

**M. Patrick SCHOTT**  
**Maire**  
**M. Bernard BECK**  
**Mme Isabelle HALTER**  
**Adjoints**  
**Mme Joelle SCHOTT**  
**Mme Nathalie SCHEIDT**  
**Mme Célia RISCHMANN**  
**M. Gérard HALTER**  
**Mme Christel BUCHEL**  
**Mme Martine FOHR**  
**M. Jérémie SCHNEIDER**  
**Mme Agnès FISCHER**  
**M. Daniel BITZ**  
**M. Jean-Luc SCHLOSSER**  
**Mme Françoise KEIFF**  
**Conseillers**

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. Jacky BRUCKER, pouvoir à M. Bernard BECK  
M. Thierry REHRI, pouvoir à M. Jérémie SCHNEIDER  
M. Christian SCHOTT, pouvoir à Mme Françoise KEIFF

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : M. Jean-Jacques BRUCKMANN  
Mme Tiffany DILLINGER

\*\*\*\*\*

La convocation pour la séance a été transmise le 21 juillet 2017 séparément à tous les membres du conseil municipal.

\*\*\*\*\*

Monsieur Patrick SCHOTT, maire de SCHIRRHEIN, ouvre la séance.

## **I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2017**

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2017 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le conseil municipal,

. par 14 voix pour

. 2 abstentions (Mme Françoise KEIFF, M. Christian SCHOTT)

approuve le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2017.

## **II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne M. Jérémie SCHNEIDER, en qualité de secrétaire de séance.

## **III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 17 avril 2014, le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

### **MARCHES PUBLICS**

#### **. Voie multimodale**

##### **Lot 1 – Voirie**

Avenant en moins, à savoir :

Marché d'origine : 108 822,00 € H.T.

Avenant en moins : - 3 385,23 € H.T. (- 3,11 %)

Nouveau montant : 105 436,77 € H.T.

##### **Lot 2 – Eclairage public**

Avenant en moins, à savoir :

Marché d'origine : 40 495,00 H.T.

Avenant en moins : - 3 817,00 H.T. (- 9,42 %)

Nouveau montant : 36 678,00 H.T.

#### **IV. TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV) – CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)**

##### **-Mme Agnès FISCHER entre en séance-**

Le maire fait savoir au conseil municipal que la commune de Schirrhein pourra bénéficier d'aides financières au titre du dispositif «TEPCV – CEE», pour les opérations suivantes :

. Rénovation énergétique (luminaires «LED») de 19 lampadaires – Montant éligible : 18 200,- €.

. Remplacement des fenêtres du secrétariat de la mairie – Montant éligible : 4 250,- €.

En effet ces projets, proposés par la communauté d'agglomération de Haguenau, ont été validés par la commission «TEPCV» de l'Association pour le Développement de l'Alsace du Nord (ADEAN).

C'est Electricité de Strasbourg qui procédera à l'achat des certificats d'économie d'énergie (C.E.E.) auprès de l'ADEAN, qui reversera l'aide financière correspondante à la commune de Schirrhein.

Afin d'entériner ce mécanisme, il y a lieu de mettre en place une convention de mandat entre la commune de Schirrhein et l'ADEAN.

Il est donné lecture du texte de la convention correspondante.

Le conseil municipal est appelé à approuver celle-ci, et à autoriser le maire à la signer.

A l'unanimité des membres présents,

le conseil municipal,

. approuve la convention de mandat entre l'Association pour le Développement de l'Alsace du Nord (ADEAN) et la commune de Schirrhein, selon texte figurant en annexe

. autorise le maire à procéder à sa signature.

#### **V. CREATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE**

##### **A/ DECISION DE PRINCIPE**

Le maire informe le conseil municipal du contexte ayant pour conséquence la fermeture imminente du bureau de poste de Schirrhein-Schirrhoffen, et donc l'impératif de maintien du service par le biais de la création d'une agence postale communale.

Il a rencontré une première fois les responsables de la poste en mai 2014. A cette occasion un bilan avec une fréquentation en forte chute a été présenté :

2010 : 21 clients / heure, soit 318 / semaine  
2011 : 19 clients / heure, soit 282 / semaine  
2012 : 18 clients / heure, soit 270 / semaine  
2013 : 17 clients / heure, soit 258 / semaine  
Sur une semaine en 2014 : 15 clients / heure, soit 219 / semaine.

En 2010 et en 2014 le conseil municipal avait voté une motion à l'encontre d'une réduction des horaires d'ouverture.

Dans d'autres communes déjà les bureaux de poste ont été fermés. Il est nécessaire de conserver le service, par l'intermédiaire de la création d'une agence postale communale. Une telle structure a été visitée à Schwindratzheim le 18 mai 2016.

En Septembre 2016, la municipalité décide de créer une agence postale communale, au sein du secrétariat de la mairie, après restructuration.

Travaux :

- Maître d'ouvrage : commune.
- Maîtrise d'œuvre : service technique de la communauté d'agglomération de Haguenau.
- Créer 3 espaces séparés avec une entrée mairie et une entrée poste.
- Changement des menuiseries au secrétariat.
- Traiter les questions d'accessibilité à la mairie.
- Rafraîchissement du couloir au rez-de-chaussée jusqu'à l'étage et cloisonnement des espaces du secrétariat.

Finances :

- Enveloppe financière : environ 70 000,- €.
- Plan de financement voté en séance du 2 mars 2017.
- Le concours de la poste pour la partie fonctionnement s'élève à 1 000,- € / mois.
- Une convention de 9 ans renouvelable tacitement sera mise en place.

Fonctionnement / opérations :

- Actuellement environ une trentaine de clients par jour.
- 92 % : courrier / colis / chronopost et instances (retrait de lettres) / courriers recommandés avec A.R.
- 5 % opérations financières : versements.
- 3 % opérations financières : retraits.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur la transformation du bureau de poste en une agence postale communale.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

. approuve la création, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018, d'une agence postale communale, en lieu et place du bureau de poste existant.

## B/ HORAIRES D'OUVERTURE

Il s'agit maintenant de définir les horaires d'ouverture, afin de permettre à l'administration de la Poste d'établir une convention.

Rappel des créneaux actuels :

Lundi fermé. Du mardi au vendredi : 9 h 00 – 12 h 00. Samedi : 8 h 30 – 10 h 00.

Soit au total : 13,5 heures hebdomadaires.

Levée du courrier : en semaine à 14 h 00 et le samedi à 11 h 00.

Le maire propose de maintenir un service au moins équivalent, à savoir :

- Ouvrir après l'arrivée du courrier (vers 9 h- 9h30).
- Fermer avant la levée (14h00 en semaine et 11h00 le samedi).
- Ouverture tous les jours, le lundi aussi.

La proposition de délibération est la suivante : Lundi au vendredi de 10 h 00 à 12 h 00, et le samedi : de 9 h 00 à 11 h 00.

A l'unanimité des membres présents,

le conseil municipal,

. approuve la mise en place, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018, des horaires d'ouverture suivants, de la future agence postale communale : du lundi au vendredi de 10 h 00 à 12 h 00, et le samedi : de 9 h 00 à 11 h 00.

## VI. INFORMATIONS

### A/ DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le maire informe le conseil municipal des déclarations d'aliéner suivantes :

- Maison et terrain :

- . 2, rue Boschweg, 6,01 ares
- . 8, rue Principale, 6,33 ares
- . 36, rue de la Forêt, 6,94 ares
- . 5, rue des Sapins, 6,95 ares.

## B/ ECOLES : RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS

Le maire donne lecture du courrier du 6 juillet 2017 de Monsieur le Directeur académique autorisant le retour à la semaine de 4 jours :

*«Monsieur le Maire,*

*Vous m'avez saisi d'une demande de la semaine scolaire sur quatre jours.*

*En application du décret n° 2017 – 1108 du 27 juin 2017, j'ai l'honneur de vous informer que j'autorise les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D.521 – 10, que vous avez demandées. Le cas échéant, du fait de cette nouvelle organisation, votre PEDT perd, de fait, dans l'instant, sa validité.*

*Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.*

*Le directeur académique – Luc Launay».*

Concernant le devenir des activités péri-éducatives dites «NAPs», le maire présente les données connues à ce jour :

- . maintien du service de «garde du matin» de 7 h 30 à 8 h 15 à l'école maternelle
- . maintien des activités de 16 h à 17 h, pour les enfants de l'école maternelle
- . projet de création d'un accueil de loisirs sans hébergement par la section «dynamique» du Cercle Saint-Nicolas fonctionnant le mercredi de 7h30 à 18h00, et éventuellement les autres jours de 16 h à 18 h 00.

## C/ LOGEMENTS COMMUNAUX

- . Logement libre actuellement : F2 au 6, rue de l'Eglise.
- . Libre au 1/9/2017 : F3 / 4 au 1, rue du Foyer.

## D/ PROJET DE CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF POUR LA PROMOTION ET LA CONSERVATION DU DIALECTE ET DE LA CULTURE LOCALE

Le maire a récemment été en contact avec M. Clément DORFFER de Schirrhein, ardent défenseur du dialecte et de la culture alsacienne. Au cours de leurs échanges, l'idée de créer un comité consultatif pour la promotion et la conservation du dialecte et de la culture locale a germé.

### Les objectifs du comité :

*«Réfléchir et développer des actions en faveur de la préservation et de la promotion de l'Alsace, de Schirrhein, de son dialecte, de son histoire, de son identité, de sa culture et de son devenir».*

### Ses motivations :

*«Contre l'érosion et la fatigue culturelle et linguistique en partant de constats :*

- . baisse de la pratique du dialecte*
- . perte de la connaissance des particularités locales*
- . crainte d'une diminution de l'engagement de l'entraide et de la cohésion des villageois».*

Plusieurs personnes, principalement des jeunes souhaitent participer au comité. Il faudra se limiter à 12 – 15 personnes maximum.

Le conseil municipal sera amené à entériner par délibération la création de cette entité consultative.

### E/ PERSONNEL COMMUNAL

Le maire indique que Mlle Coralie BUCHEL a été embauchée en qualité d'agent saisonnier du 6 au 28 juillet 2017, suite à la délibération prise le 3 juillet dernier.

## **VII. DIVERS**

### Projet de distributeur de pizzas

Monsieur Jean-Luc SCHLOSSER souhaite connaître la suite donnée à la présentation du projet d'implantation d'un distributeur de pizzas, lors de la dernière séance du conseil municipal.

Le maire fait savoir qu'il a rencontré les riverains du secteur de localisation prévue, à savoir une zone à proximité du parking du Heidfeld, côté rue de Haguenau.

Le maire indique qu'un autre projet d'implantation d'une pizzeria « à emporter » lui sera présenté tout prochainement.